

SEANCE DU 14 MAI 2018

LN/VB/CJ n° 2018/11

Objet de la délibération :

Mise à jour du tableau des
effectifs et création et
suppression de postes

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoir : 01

Votants : 23

Date de la convocation :
7/05/2018

L'an deux mille dix-huit, le 14 mai à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, JOSEPH Jean, BEULE Simone, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, DUCOUTUMANY Franck, STECK Robert, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal.

Absentes Excusées :

BASSEZ Rosane, pouvoir à B. BONVIN - LARCHER Annick.

Absents :

CASANOVA Paulette, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud, MARCHAND Isabelle.

Secrétaire de séance : BONVIN Béatrice.

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

VU le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes aux divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

VU le tableau des emplois,

VU l'avis du Comité Technique en date du 3 mai 2018,

CONSIDERANT la nécessité de créer :

dans le cadre de l'ouverture prochaine de la médiathèque.

- 1 poste d'assistant de conservation principal 2^{ème} classe du patrimoine et des bibliothèques à temps complet ;

CONSIDERANT la nécessité de supprimer :

les postes suite au recrutement effectué dans le cadre de l'ouverture de la prochaine médiathèque

- 1 poste d'attaché à temps complet ;

- 1 poste de conservateur territorial de bibliothèque à temps complet ;

- 1 poste de bibliothécaire à temps complet;

CONSIDERANT la nécessité de supprimer :

un poste suite au recrutement du Technicien

- 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE D'ADOPTER la modification du tableau des emplois ainsi annexé et proposé, à compter de la date de la séance.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, articles : 64111, 64112, 64118, 6451, 6471, 6338, 6453, 6451.



Fait et délibéré à Epernon, le 14 mai 2018
Le Maire,
F. RAMOND

TABLEAU DES EFFECTIFS MIS A JOUR

VB le 19/04/2018

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES					EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL AU 09/10/2017	PROPOSITION AU 14/05/2018	NOUVEAU TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Filière Administrative		25	0	25	-1	25	19	0	19
Directeur Général des Services (Emploi fonctionnel)	A	1	0	1			1	0	1
Attaché hors classe	A	0	0	0			0	0	0
Attaché principal	A	2	0	2			2	0	2
Attaché	A	2	0	2	-1		2	0	2
Rédacteur	B	3	0	3			1	0	1
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	0	1			1	0	1
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	0	2			2	0	2
Adjoint Administratif	C	3	0	3			3	0	3
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	6	0	6			3	0	3
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	5	0	5			4	0	4
Filière Technique		40	6	46	-1	45	40	1	41
Ingénieur principal	A	2	0	2			2	0	2
Technicien	B	1	0	1			0	0	0
Technicien principal 1ère classe	B	1	0	1			1	0	1
Technicien principal 2ème classe	B	1	0	1	-1		0	0	0
Adjoint technique	C	9	2	11			9	1	10
Adjoint technique principal 2ème classe	C	15	4	19			18	0	18
Adjoint technique principal 1ère classe	C	5	0	5			4	0	4
Agent de maîtrise	C	1	0	1			1	0	1
Agent de maîtrise principal	C	5	0	5			5	0	5
Filière Sociale		3	0	3	0	3	3	0	3
ATSEM principal 2ème classe	C	1	0	1			1	0	1
ATSEM principal 1ère classe	C	2	0	2			2	0	2
Filière culturelle		5	12	17	+1	16	3	11	14
Professeur d'enseignement artistique	A	0	7	7			0	7	7
Conservateur territorial de bibliothèque	A	1	0	1	-1		0	0	0
Bibliothécaire territorial	A	1	0	1	-1		0	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	0	1	1			1	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	1	4	5			1	4	5
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2ème classe	B	0	0	0	+1		0	0	0
Adjoint du Patrimoine	C	2	0	2			1	0	1
Filière Police		4	0	4	0	4	4	0	4
Chef de police municipale	C	1	0	1			1	0	1
Brigadier-chef principal	C	1	0	1			1	0	1
Gardien-Brigadier	C	2	0	2			2	0	2
Gardien	C	0	0	0			0	0	0
TOTAL GENERAL		77	18	95	1	93	69	12	81

Suppression de postes suite recrutements
Filière Technique
1 poste de technicien principal 2ème classe
Filière Administratif
1 poste d'attaché
Filière Culturelle
1 poste de Bibliothécaire territorial
1 Poste de conservateur territorial des bibliothèques
Création de poste suite recrutement
Filière Culturelle
1 poste d'assistant principal 2ème classe du patrimoine et des bibliothèques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20180514-D2018_05_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2018

Affichage : 18/05/2018



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.